Cap Access
Association loi 1901, Orléans

Fiche de la bibliothèque

Diagnostic d'usage ou audit réglementaire : quelle différence ?

Fiche mise à jour le	31 octobre 2026
PDF généré le	2 novembre 2026
Diffusion	Fiche en accès libre

En bref

Ce sont deux démarches **complémentaires**. L'une vérifie le respect de règles. L'autre observe ce que vivent réellement les personnes.

Critère	Audit réglementaire	Diagnostic d'usage
Question posée	Le lieu respecte-t-il les règles applicables ?	Les personnes peuvent-elles réellement venir, se repérer, participer et repartir ?
Référence	Textes réglementaires en vigueur	Parcours réels, besoins des personnes, expérience vécue
Qui le réalise	Professionnelles et professionnels compétents pour le type de contrôle concerné, selon le cadre applicable	Une équipe incluant des personnes concernées par le handicap
Résultat	Écarts par rapport aux règles	Obstacles d'usage, priorités, pistes concrètes

Ce que fait Cap Access

Cap Access réalise des **diagnostics d’usage** et accompagne la mise en œuvre des améliorations. L’association ne délivre ni label, ni certificat, ni attestation de conformité.

Quand une vérification réglementaire est nécessaire, nous vous orientons vers les services ou professionnels compétents, et nous pouvons travailler en complément de leur analyse.

Pourquoi les deux comptent

Un lieu peut respecter une règle et rester difficile à utiliser : une rampe conforme mais introuvable faute de signalétique, par exemple. À l’inverse, des améliorations simples d’accueil ou d’information changent souvent beaucoup l’expérience.

Nature : Explication de méthode. **Public :** Décideurs, organisateurs, structures accueillant du public. **Sources :** Cadre interne de Cap Access. **Textes de référence :** Code de la construction et de l’habitation, livre Ier, titre VI « Accessibilité » ; pour les établissements recevant du public (ERP) existants, articles L164-1 à L164-3 (version en vigueur consultée sur Légifrance, article L164-2 le 27 octobre 2026).

Version et droits

Version en ligne : https://capaccess.fr/ressources/diagnostic-dusage-ou-audit-reglementaire-quelle-difference/. La version en ligne fait foi.

Contact : Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans, 06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

© Cap Access 2026. Diffusion libre, sans modification, en citant Cap Access et la date.